



**NATIONS  
UNIES**



**CONFERENCE MONDIALE  
SUR LA PREVENTION DES  
CATASTROPHES NATURELLES**

Yokohama (Japon)  
23-27 mai 1994

Distr.  
GENERALE

A/CONF.172/12/Add.1  
28 avril 1994

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS/FRANCAIS

Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**PROGRAMMES ET POLITIQUES DE LA DECENNIE INTERNATIONALE  
DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES**

**INTERACTION ENTRE LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVE**

De la gestion des catastrophes au développement durable: Comment  
le secteur public, le secteur privé et les organismes bénévoles  
peuvent collaborer entre eux

Additif

Résumés des présentations

**FAIRE FACE AUX CATASTROPHES : TOUTE UNE CULTURE EN EGYPTE**

Résumé de la présentation faite par le Professeur Mahmoud Mohammed Mahfouz,  
président de la Commission des services publics de l'Assemblée  
de la Shoura (Sénat) et ancien ministre de la santé, Egypte

Les Egyptiens, dont 95 % des terres sont arides et inhabitables, sont de ce fait vulnérables depuis des millénaires à toute une série de catastrophes. Les traditions communautaires de lutte contre les inondations éclaircies du Nil, les sécheresses venues du Sahara, les conflits et d'autres catastrophes remontent loin dans le passé. Les catastrophes étaient perçues comme des "actes de Dieu". Certaines de ces anciennes traditions avaient un caractère pragmatique. D'autres étaient marquées au coin du fatalisme, de la superstition et de l'idée de sacrifice.

La législation égyptienne sur les catastrophes élaborée après la deuxième guerre mondiale et la guerre de 1948 s'inspire de notions de défense civile. A la suite du traité de paix de 1979, on a élargi le concept de défense civile pour y inclure les catastrophes naturelles. Cette législation traduisait l'idée de plus en plus répandue au vingtième siècle qu'avec l'aide de la technologie, les pays peuvent réussir à gérer les catastrophes.

\* A/CONF.172/1.

Pourtant, cette législation n'a pas suffi. Le tremblement de terre d'octobre 1992 a montré les faiblesses en matière de gestion des catastrophes dues à la mauvaise coordination des mesures de protection. Il n'existait aucun mécanisme établi et éprouvé de coordination entre les différentes administrations; le rôle des ONG et des entreprises privées n'était pas clair; on manquait de dispositifs d'ensemble qui permettent de coordonner les activités aux niveaux national et provincial; aucun moyen n'avait été mis en place pour s'assurer un soutien communautaire efficace.

Ultérieurement, le sénat égyptien a adopté, en 1993, un rapport intitulé "Pour un plan national de lutte contre les catastrophes naturelles et dues à l'homme". Comme suite à une conférence organisée par l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation internationale de protection civile à laquelle participaient de hauts responsables gouvernementaux, des universitaires et des ONG, le Gouvernement égyptien a officiellement adopté un document sur "La politique et la stratégie nationales pour la gestion des situations d'urgence en Egypte" (novembre 1993) et l'Organisation égyptienne de protection civile s'est vu reconnaître le rôle d'organisme chargé de toute la coordination de la planification préalable aux catastrophes et des interventions d'urgence en Egypte.

Ce faisant, les Egyptiens se sont rendus compte que le processus de planification suivi pour la préparation aux situations d'urgence est analogue et lié à celui de la planification socio-économique. Réunir un consensus autour d'un seul et même plan de coordination réclame de la patience dans la mesure où le plan d'ensemble doit englober les activités de divers services concernant notamment la santé, les travaux publics et la protection sociale. Ainsi, le secteur de la santé, à lui seul, nécessite un plan secondaire fonctionnel qui s'inscrive dans le plan national d'ensemble. Ce plan spécifique au secteur de la santé doit prévoir des activités de partenaires aussi divers que le ministère de la santé, la société du Croissant-Rouge et d'autres ONG, des entreprises privées gérant des dispensaires, des services d'ambulances et d'autres services médicaux et des facultés de médecine capables de dispenser une formation et de se livrer à de la recherche appliquée.

Dans un autre cas, la planification à l'échelle nationale a permis d'apporter des éclaircissements sur le rôle de l'Académie de recherche. En effet certains des partenaires s'étaient attendus à ce que cette académie - qui représente le comité national égyptien de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles - coordonne les activités de gestion des situations d'urgence dans le pays.

En conclusion, même s'il est un fait qu'il existe désormais une volonté politique marquée d'améliorer la méthode de prévention des catastrophes et de planification préalable appliquée en Egypte, la coordination que cela implique prendra beaucoup de temps et exigera de la patience. Le risque demeure de voir certains des partenaires indispensables au processus perdre de leur élan. Les activités de plaidoyer menées au niveau international contribueront à maintenir cet élan.

RAPPORTS ENTRE LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVE EN MATIERE DE PREVENTION  
DES SITUATIONS D'URGENCE ET DE PLANIFICATION PREALABLE:  
L'EXPERIENCE ITALIENNE

Résumé de la présentation faite par M. Carlo Presenti, Directeur  
du Département des services techniques nationaux à la  
Présidence du Conseil des ministres, Italie

La recherche et les services techniques sont d'une importance cruciale pour une bonne gestion des situations d'urgence. C'est au vu de l'importance de la recherche appliquée que la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles a en fait été initialement proclamée. Les chercheurs percent les frontières du savoir actuel pour maîtriser des phénomènes que l'on considère comme "échappant à notre contrôle". La recherche scientifique fournit aux pays les techniques de pointe qui leur permettent d'évaluer la vulnérabilité de leur territoire et d'assurer le suivi des dispositifs de gestion des catastrophes.

Pour faire le meilleur usage possible de la "valeur ajoutée" de la recherche, les pays ont besoin d'une politique de gestion des situations d'urgence correctement conçue. Cette politique doit se fonder sur les avantages comparatifs qu'offrent tous les partenaires (pouvoirs publics, secteur privé et organismes bénévoles) notamment la capacité de recherche et les moyens techniques des instituts, des entreprises et des universités.

Le rôle et les responsabilités de chaque partenaire devraient s'établir en fonction de ses moyens techniques et du rapport coût-efficacité de ses interventions. Faute de quoi, on risque d'obtenir des résultats contre-productifs. Deux erreurs sont communément commises:

- Les pouvoirs publics ont tendance à déléguer à des partenaires extérieurs, tels que les universités, l'expédition des activités courantes de prévention des catastrophes et de planification préalable.

- Le secteur public est souvent passif en matière de gestion des catastrophes. Le secteur privé, orienté comme il l'est vers la recherche de bénéfices, est entreprenant. Il exerce des pressions en faveur de l'achat de matériels ou de systèmes qui peuvent ne pas être nécessaires et coûtent généralement très cher.

C'est ce qui s'est passé en Italie. D'où le retard encore enregistré par le pays en matière de prévention et de planification préalable. Faire appel à des organismes de recherche extérieurs pour suivre et gérer les activités de prévention des catastrophes et de planification préalable n'a rien donné de bon. Les méthodes employées ne sont pas uniformes, les approches suivies sont fragmentaires et les résultats sont donc du même ordre. Les coûts de ces services sont bien plus élevés que si les pouvoirs publics s'en chargeaient. Les chercheurs sont d'ordinaire surqualifiés et ne répondent pas au profil que réclament les tâches à accomplir. Pendant ce temps-là la recherche innovatrice de pointe est négligée car l'énergie des chercheurs est détournée vers des tâches de journalières suivi.

La faiblesse et le mauvais fonctionnement de certains services ont également entraîné une distorsion des relations avec le secteur privé. Les entreprises peuvent se montrer très insistantes dans leurs efforts pour faire appuyer leurs propres initiatives que les administrateurs publics n'ont pas

toujours les moyens d'évaluer. Il est donc essentiel que les pouvoirs publics renforcent leur propre capacité de planification et de contrôle pour garantir la régularité et la transparence des procédures régissant les appels d'offres.

Quant aux organisations non gouvernementales, elles peuvent réussir à assurer une excellente coordination des services bénévoles demandés par les pouvoirs publics. Les organismes bénévoles contribuent aussi à sensibiliser le grand public aux problèmes liés aux catastrophes.

ROLE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET DES INSTITUTIONS  
PRIVEES BENEVOLES DANS LA PREVENTION DES CATASTROPHES

Résumé de la présentation de Mme Julia Taft, présidente  
et directrice d'Interaction (Etats-Unis d'Amérique)

Les organisations non gouvernementales sont devenues les principaux agents d'exécution des programmes de secours en cas de catastrophe et doivent donc participer à toutes les phases de la planification et de l'exécution des opérations de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes.

Les catastrophes naturelles ont tendance à ralentir ou à neutraliser les progrès dus au développement; les spécialistes du développement et des catastrophes devraient donc davantage collaborer entre eux, dans le cadre des programmes de prévention, au lieu de mener à bien leur tâche séparément et dans l'isolement comme c'est souvent le cas.

Bien que des progrès notables aient été réalisés dans la technologie d'annonce précoce de catastrophes, l'apathie des pouvoirs publics et l'absence de programmes de sensibilisation du public ôtent toute utilité à ces moyens technologiques. Les ONG ainsi que certains grands protagonistes du secteur privé sont le mieux placés pour faire réagir le public. Par ailleurs, ce sont ces organisations qui peuvent le mieux informer le public et les autorités locales sur la disponibilité d'une assistance scientifique et technologique pour la prévention et l'annonce précoce des catastrophes.

Malgré l'utilité des systèmes de pointe de signes avertisseurs, ce qui reste le plus déterminant pour atténuer les effets des catastrophes ce sont les dispositifs d'intervention d'urgence fondés sur les enseignements tirés des catastrophes antérieures. Un grand débat est en cours sur le continuum entre catastrophe et développement, mais on tient rarement compte dans les stratégies de développement de la probabilité de sécheresses, d'inondations ou d'autres catastrophes périodiques. Seule exception : la région africaine du Sahel sujette à la sécheresse où les donateurs, les ONG et les gouvernements concernés ont réussi à intégrer secours et développement. En revanche, lors du tremblement de terre d'Arménie, l'insuffisance de codes et de normes de construction et la manière de les appliquer ont entraîné de terribles pertes en vies humaines et ont mis en évidence le fait que dans bon nombre de situations, on ne pouvait pas compter seulement sur les systèmes d'alarme précoce ou sur les plans d'urgence. C'est en appliquant donc des politiques intégrées tenant compte des risques de catastrophes, que l'on devrait pouvoir réduire notablement les effets des catastrophes et économiser ainsi des millions de dollars consacrés au développement.

Etant donné l'augmentation brutale du nombre de catastrophes enregistrée depuis une dizaine d'années, il est également devenu fondamentalement indispensable de renforcer le professionnalisme des agents intervenant dans les catastrophes aux

niveaux tant international que local. La gestion des catastrophes est un domaine relativement nouveau pour lequel il n'existe que peu de cours organisés dans les écoles ou les universités techniques. C'est donc aux ONG elles-mêmes qu'il appartient, en collaboration avec les gouvernements donateurs et les autorités et communautés des pays sujets aux catastrophes, de renforcer leurs compétences grâce à la formation et également de fixer des normes de recrutement des agents chargés des secours d'urgence. La formation ainsi que les programmes stratégiques de secours qui renforcent les capacités locales peuvent aider à poser les fondements d'une politique réussie de relèvement et en dernière instance de développement.

LA GESTION DES URGENCES MAJEURES EN AFRIQUE :  
UNE RESPONSABILITE SOCIALE

Résumé de l'exposition formulée par M. A. Tevoedire, Président  
Centre africain de prospectives sociales (Bénin)

Si l'on prend connaissance de la carte des risques de catastrophes naturelles en Afrique, on se rend compte qu'aucun pays africain n'est épargné. Si l'on ajoute les urgences complexes actuelles et celles qui risquent de frapper dans un proche avenir, la situation devient dramatique et offre une expression réelle de la profondeur de la tragédie humaine dans ce continent.

En examinant le scénario typique d'une catastrophe naturelle (ou autre) frappant l'un des pays du continent, on constate que :

- Les pays, et notamment les communautés locales à risques, n'ont bénéficié, en temps de paix et de développement, d'aucune mesure de prévention des risques encourus;

- Les autorités officielles, une fois informées, orientent leurs efforts afin d'essayer de mobiliser l'aide internationale car elles ne disposent d'aucun plan de secours basé sur une législation, des arrangements inter-sectoriels précis, ou des outils de gestion de crise;

- L'arrivée non planifiée et l'approche *ad hoc* de l'aide internationale sans coordination entre ses différents acteurs aggrave la confusion en place et augmente l'effet initial des catastrophes;

- Les organisations non-gouvernementales, quant à elles, pratiquement absentes en temps de paix, se créent de toute pièce après la catastrophes avec des objectifs divers;

- La compétition pour l'obtention des fonds de l'aide humanitaire entre tous ces acteurs, c'est-à-dire secteur public, organisations non-gouvernementales internationales, organismes internationaux et organisations non-gouvernementales locales fraîchement arrivées dans ce domaine parachèvent le chaos.

Dans ce contexte, il serait déplacé de parler uniquement du rôle des organisations non-gouvernementales africaines pour la simple raison que la pratique et la réalité d'aujourd'hui en Afrique ne permettent aucun rôle réfléchi et intégré dans une action générale.

La préoccupation que nous voulons exprimer ici dépasse le cadre du volontariat : elle concerne d'abord la responsabilité des dirigeants. Les dirigeants des pays d'Afrique doivent tout d'abord réaliser que la gestion des

urgences est l'une de leurs principales responsabilités, qui se prépare et se planifie au même titre que le développement socio-économique.

L'Afrique dans son ensemble devrait se doter d'une politique et de stratégies qui soient en mesure de réduire sa vulnérabilité et lui permettent de réagir promptement, d'abord avec ses propres moyens et ensuite en utilisant l'aide internationale d'une manière complémentaire et synergique à l'action locale.

La préparation aux situations d'urgence majeures, partie intégrante du développement socio-économique, doit être conçue en collaboration entre le secteur public et les organisations non-gouvernementales, dans le cadre d'une définition claire des rôles et des responsabilités et sur la base d'une formation et d'une vulgarisation des connaissances garantissant une expertise et une expérience acceptables.

L'absence de stratégies nationales cohérentes et de participation d'organisations non-gouvernementales locales dans le domaine de la gestion des urgences, a une explication culturelle. En Afrique, le système familial au sens large impose de fournir un soutien aux sinistrés en l'absence de tout système de sécurité sociale.

Cependant, si les Africains veulent éviter l'aggravation des tragédies résultant des catastrophes, un changement d'approche est nécessaire, les questions doivent être reposées à la base : quel est, dans chaque pays africain, l'organe central chargé de répertorier les désastres, d'en évaluer la portée ? Les personnels nécessaires ont-ils été formés ?

Quant aux ONG, il conviendrait d'encourager leur création et leur participation en temps de paix et leur permettre de développer leurs connaissances et leurs stratégies bien à l'avance afin qu'elles soient à même de remplir le rôle que l'on attend d'elles en temps de crise. Leur base d'opération au coeur des communautés à risques, leur flexibilité opérationnelle et leur mobilité en font un outil redoutable pour mener à bien les secours notamment dans le domaine social.

#### LES ONG EN TANT QUE PARTENAIRES DANS UN NOUVEAU MODELE DE GESTION DES CATASTROPHES

##### Résumé de la présentation de Mme Marcia Feria-Miranda, spécialiste de la commercialisation sociale et de la mise en oeuvre du partenariat (Philippines)\*

Lorsque les catastrophes frappent, elles font litière des faux-semblants et des structures sociales et laissent apparaître au grand jour les normes culturelles d'une population. Aux Philippines, l'esprit de "bayanihan", l'esprit de coopération propre aux Philippines se manifeste lorsque les volcans se réveillent et les cyclones tropicaux détruisent les foyers. Les Philippines disposent d'une base culturelle sur laquelle faire reposer l'esprit de partenariat et trouver leur unité. C'est une des raisons pour lesquelles se sont instaurées, sous une forme ou sous une autre, un partenariat entre les ONG, les pouvoirs publics et les

---

\* Mme Miranda est une spécialiste de la commercialisation sociale et de la mise en oeuvre du partenariat dans le domaine de la gestion des catastrophes. Elle met au point et évalue des programmes de développement pour l'Association of Foundation (121 ONG), le Corporate Network for Disaster Response, USAID, la Banque mondiale, le PNUD et d'autres organismes.

entreprises en quête de moyens d'atténuer les effets néfastes des catastrophes naturelles.

Le secteur des ONG aux Philippines est un des plus dynamiques d'Asie du Sud-Est. Il se chiffre par dizaines de milliers. La participation des ONG au développement des Philippines est régie par la loi et par les circonstances. Dans un pays où la pauvreté est un fléau et la bureaucratie gouvernementale peut se montrer inefficace, les institutions privées pour le développement social ont appris à combiner l'esprit critique avec l'action sur le terrain.

Les catastrophes survenues aux Philippines ces dernières années ont contraint la société civile philippine, ONG en tête, à participer aux activités de secours, de réinstallation et de réadaptation en cas de catastrophe. Les entreprises, dont les travailleurs ont également été victimes de ces désastres, ont partagé les moyens dont elles disposaient pour hâter le retour à la normale. Des réseaux ou des partenariats de secours aux sinistrés se sont constitués parmi les ONG et parmi les entreprises qui ont pris conscience qu'aucun secteur ne détient à lui seul toute la compétence technique nécessaire.

Pourquoi constituer des partenariats ? Parce que face à l'ampleur des besoins, les moyens sont limités. Le partenariat aide à tirer le maximum de ces maigres ressources. Il aide à échanger les connaissances. Il permet de faire le tri entre les vraies ONG et les profiteurs. Il met en place un mécanisme structuré qui permet aux pouvoirs publics et aux groupes privés de communiquer sur un pied d'égalité et de réduire à un minimum les incriminations. Il aide à fournir une assistance durable aux communautés pauvres déplacées qui, après l'éruption volcanique, ont besoin d'emplois, de routes, de ponts et de logement.

On se pose maintenant parfois la question de savoir jusqu'à quel point le partenariat en matière de secours aux sinistrés a permis de ramener la situation à la normale. D'une part, il devient évident que les organisations ne sont pas toutes aptes à participer aux activités de secours avec la même efficacité que, par exemple, la Croix-Rouge philippine. On a constaté que l'apport de secours prenait souvent plus d'une semaine, voire dépassait les six mois pour certaines catastrophes. Les ONG recherchaient de nouveaux rôles à jouer qui correspondent à leurs capacités.

L'expérience philippine en matière de catastrophes a montré de façon frappante que ce sont les communautés défavorisées qui sont le plus vulnérables aux catastrophes naturelles. Les secours apportés ne leur assurent pas automatiquement un retour à la normale. Catastrophe après catastrophe, ce sont les mêmes communautés qui sont frappées. Elles ont besoin d'autre chose que de programmes de secours. Réinstallation. Réadaptation. Planification préalable. Atténuation et prévention des catastrophes. Les ONG n'ont pas besoin de se presser au portillon des quémandeurs de secours. Il y a de la place pour tout le monde.

La pauvreté et les besoins liés au développement durable requièrent une nouvelle définition de la gestion des catastrophes qui aille au-delà de l'idée linéaire que l'on se fait actuellement des secours. Un nouveau modèle qui tienne compte de l'interdépendance profonde entre catastrophe et développement.

L'acceptation de ce nouveau modèle se heurte à divers obstacles. Le premier se situe au niveau du gouvernement, des donateurs et des ONG elles-mêmes. Les secours en cas de catastrophe sont traités à un autre étage de bureaux que les questions de dégradation de l'environnement et d'aménagement du territoire. Accepter le nouveau modèle impliquera d'éliminer les cloisonnements, d'appliquer

d'autres directives en ce qui concerne l'assistance des donateurs et de modifier les programmes de développement des ONG.

Un autre obstacle tient au fait qu'il n'existe pas de recette unique à appliquer au partenariat dans ce domaine. L'étendue et la complexité de toute catastrophe imposent le recours à une combinaison chaque fois différente de ressources et de compétences en matière d'organisation. Il faut cesser de considérer les catastrophes comme autant d'opérations logistiques militaires.

Un troisième obstacle découle de la vision qu'on a de la gestion des catastrophes comme d'une responsabilité essentiellement gouvernementale. C'est pour cela que les catastrophes sont devenues des opérations politiques, que se sont multipliées les erreurs de détail et que l'efficacité des interventions des pouvoirs publics s'est trouvée réduite. La société civile et les ONG ont prouvé qu'elles pouvaient collaborer efficacement.

Comme quatrième obstacle, on doit citer notre incapacité d'accepter le fait qu'au centre de la catastrophe se trouve une communauté de personnes qui doit prendre part à la préparation de son propre avenir. Une foule de décisions, prises de haut en bas dans le cadre de toute une série de plans directeurs nationaux et internationaux, aggravent la situation en créant elles-mêmes leur propre catastrophe.

Les ONG sont on ne peut mieux placées pour faciliter la transition vers une nouvelle vision des catastrophes qui rattache ces dernières à l'idée de développement durable. En tant que groupes de citoyens, elles saisissent mieux les besoins des communautés à risques et en tant qu'organisations privées assurant des services publics, elles sont plus à même de comprendre les structures et les dispositifs d'intervention formels.

#### LE COUT DES CATASTROPHES : DOMAINES DE COOPERATION AVEC LES COMPAGNIES D'ASSURANCE

##### Résumé de la présentation de M. Gerhard Berz Compagnie de réassurance de Munich, Allemagne

Les pertes en termes économiques et en termes d'assurance dues aux catastrophes naturelles ont brutalement augmenté ces dernières années et plus particulièrement depuis sept ans. Si la tendance actuelle se maintient, les pertes annuelles auront doublé d'ici la fin de la décennie pour se rapprocher des 150 milliards de dollars, dont un tiers environ sera couvert par des assurances. Certains scénarios de catastrophes peuvent même dépasser à eux seuls les 100 milliards.

Sur de nombreux marchés de l'assurance, les risques naturels sont couverts par divers types d'assurance. Il s'ensuit qu'il faut bien étudier ces risques pour évaluer correctement les primes à fixer, d'un côté, et les pertes potentielles, de l'autre. Pour ce faire, les assureurs ont à leur disposition une foule de données et d'analyses relatives aux sinistres survenus un peu partout dans le monde.

L'assurance influe notablement sur le comportement qu'ont le public et l'industrie en matière de planification préalable et d'atténuation des catastrophes. Un emploi approprié des produits d'assurance, particulièrement des franchises, peut motiver l'assuré pour qu'il prenne des mesures préventives. A la suite d'une catastrophe, les compagnies d'assurance versent sans tarder une aide



financière et disposent, pour la plupart, à cet effet, d'un système de règlement des sinistres qui fonctionne très bien.

Pour ce qui est de la planification préalable, de l'atténuation et des secours en cas de catastrophe, il existe divers domaines de coopération possibles entre les compagnies d'assurances et les organismes gouvernementaux, non gouvernementaux et scientifiques ainsi qu'avec l'industrie et les médias. Il s'agit notamment:

- de dresser les cartes des zones à risques;
- d'évaluer les pertes potentielles dans le cadre de scénarios de catastrophes;
- de formuler des recommandations en vue de réglementer ou de restreindre l'exploitation du sol;
- de promouvoir et d'employer des systèmes d'alerte;
- d'informer, d'éduquer et de motiver le public, l'industrie et les organisations;
- d'analyser les pertes dues aux catastrophes;
- de compiler des listes d'institutions et d'experts compétents.

#### ROLE DU SECTEUR PRIVE DANS LA GESTION DES CATASTROPHES

##### Résumé de la présentation de M. R. Natarajan, Président, Union Carbide, Asie et Pacifique (Singapour)

Les pays d'Asie et du Pacifique voient leur économie croître rapidement. Il en va de même du nombre de morts dues aux accidents industriels. Ces accidents peuvent survenir d'eux-mêmes mais il peut aussi s'agir des suites de catastrophes naturelles.

C'est en partie pour cela que les pays et les entreprises sont de plus en plus sensibles aux questions de protection de l'environnement et de développement durable. On se préoccupe davantage de la sécurité de fonctionnement des installations et de l'innocuité des produits. Les grands travaux d'ingénierie de l'avenir ne seront pas des barrages et des ponts plus grands, mais bien plutôt des installations d'évacuation des eaux usées plus performantes et des systèmes d'élimination des déchets plus sûrs.

L'industrie s'est rendu compte que l'écologisme est rentable. Des produits verts obtenus au moyen de procédés verts aboutissent à des produits de meilleure qualité qui protègent l'environnement et attirent les consommateurs. Dans l'industrie chimique, ceux qui adhèrent au code de gestion responsable de fabrication des produits s'engagent à intégrer totalement dans la gestion de l'entreprise les préoccupations pour la santé, la sécurité et la protection de l'environnement, depuis la conception du produit jusqu'à son élimination ultime.

La prévention et l'atténuation des catastrophes naturelles doivent être rapprochées de ces tendances. Certaines choses sont évidentes et sont en règle générale prises en compte : il ne faut pas implanter d'installation industrielle dans une grande ville, il est possible d'éviter que des maisons ne s'installent juste à côté d'une usine en l'entourant d'une "ceinture verte". En se fondant sur

les enseignements tirés du rapprochement de la croissance industrielle et de la protection de l'environnement, on pourrait faire plus pour que les catastrophes naturelles soient davantage prises en compte dans le processus de développement.

Alors que les grandes industries mondiales ont assumé davantage d'obligations, déployé davantage d'efforts et obtenu davantage de succès en matière de protection de l'environnement et que les organisations non gouvernementales ont contribué en tant que catalyseurs à amener les pouvoirs publics à faire ce qu'il fallait, nombreux sont les gouvernements qui n'appliquent aucune politique intégrée à long terme, claire, économique et durable qui établisse le rapprochement voulu entre catastrophes et développement. Les normes font fréquemment défaut et, par ailleurs, on cherche souvent à régler les crises en recourant à des contrôles de dernier ressort et à une réglementation excessive. Les inspecteurs de l'Etat manquent souvent de la formation et de la familiarisation voulues pour pouvoir être vraiment partie prenante dans le processus d'écologisation en cours dans les entreprises. L'absence d'une volonté politique de changer le statu quo se traduit par une sensibilisation et une éducation insuffisantes du public. Les responsables politiques n'encouragent pas un partenariat solide entre les secteurs.

L'industrie a beaucoup à faire dans un partenariat pour le développement durable qui tienne compte des catastrophes. Elle peut collaborer avec les pouvoirs publics pour mettre au point des normes et des politiques à long terme. En tant que partie intégrante de la communauté, les entreprises peuvent encourager la préparation aux catastrophes en formant leurs employés, en éduquant le public et en procédant à des exercices de simulation. Les entreprises peuvent collaborer avec les ONG pour renforcer les capacités d'intervention, assurer conjointement l'éducation communautaire et mettre en place des stocks régulateurs ainsi que d'autres ressources.

Les catastrophes naturelles sont fréquemment mesurées en termes de souffrances humaines et de pertes matérielles. Ce que l'on néglige souvent c'est le nombre de problèmes que les catastrophes naturelles peuvent causer aux entreprises. De même qu'on méconnaît le risque de voir se produire une catastrophe technologique par suite d'une catastrophe naturelle. C'est là que l'on peut trouver matière à inciter les pouvoirs publics à constituer des partenariats avec l'industrie et les ONG pour prévenir les catastrophes et en atténuer les effets.

Ce partenariat pourrait déboucher sur la création dans le pays d'équipes de gestion des catastrophes largement ouvertes. Ces équipes pourraient contribuer à élaborer davantage la politique des pouvoirs publics et à élargir leur vision en matière d'environnement, de catastrophe et de développement; elles pourraient aider le secteur privé à défendre ses intérêts et ceux de la communauté en lui permettant de participer à la planification et à l'appui logistique et d'apporter d'autres ressources; elles pourraient d'autre part renforcer l'efficacité des organismes bénévoles dans leurs efforts pour sensibiliser les hommes politiques et le public en mettant à leur disposition un mécanisme structuré qui leur permette de participer à la prévention des catastrophes et à l'atténuation de leurs effets.